

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2016 – 090 du 21 Septembre 2016

L'an deux mil seize, le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 12 Septembre 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes D. LEVESQUE – C. DUMORTIER – M. BONIFACE – J. LE CERF – GI. WATSON – F. LETURCQ – F. DEHON -

MM. Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – B. BRONNIART – J. Cl. CODEVELLE - P. COLLE – Ch. TABARY – J.N. MENAGE – F. SELLIER - J.P. LORENT – L. ANTINORI – D. BASSEUX - G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE - F. CARON – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR -

M. Ph. DERUY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LARDIER  
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS  
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER  
M. J.P. LORENT, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET

Mme D. LEVESQUE, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme C. MEGRET  
Mme C. DUMORTIER, absente et excusée, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE  
Mme M. BONIFACE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL  
Mme J. LE CERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M. E. LEFEBVRE  
M. P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Cl. AUDEGOND  
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M.G. DUE

**OBJET :** Travaux d'aménagement du RD 917 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais au titre de la MMU

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la compétence de l'Intercommunalité en matière de réfection, de confortement et de création de la Voirie Communautaire.

Monsieur le Président rappelle ensuite le classement qui découle de la définition de l'intérêt communautaire et précise que les voiries desservant les Zones d'Activités Communautaires sont classées d'intérêt communautaire.

Monsieur le Président précise que la Rue de la République à Bapaume dessert la Zone d'Activités de la Vallée du Bois et constitue un axe majeur pour l'entrée Nord de la Commune depuis le diffuseur de l'autoroute A1. Ce secteur voit son activité économique s'accroître

considérablement avec la Zone Commerciale Mac Do et Leclerc d'une part et la prochaine ouverture du magasin Lidl, d'autre part.

Monsieur le Président indique que dans ce contexte une réflexion a été portée en partenariat avec les services du Conseil Départemental du Pas-de-Calais pour procéder au réaménagement de cette voie et à la sécurisation du carrefour du RD 917 avec le Chemin des Anzacs.

Monsieur le Président présente le projet technique de cet aménagement dont l'étude a été confiée au Cabinet VERDI INGENIERIE et précise le montant estimé des travaux qui s'élève à la somme de 660 590,00 € HT pour la partie concernant la voirie départementale

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le projet de réaménagement du RD 917 dans sa partie comprise entre le rond-point de l'autoroute et le carrefour du Chemin des Anzacs y compris la sécurisation de ce carrefour,
- d'approuver le programme financier de ces travaux,
- de solliciter auprès du Département du Pas-de-calais une subvention au titre du programme MMU,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération dans le cadre du budget primitif 2016 de l'intercommunalité programme 22 – voiries communautaires,
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer les dossiers de subventions auprès des différents partenaires pour rechercher les aides maximales sur ce programme de travaux.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 21 septembre 2016 et transmission en Préfecture le 21 Septembre 2016.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 21 septembre 2016 et transmission  
en Préfecture le 21 septembre 2016*

*Le Président,*

*Jean-Jacques COTTEL*



*Le Président,*



**Jean-Jacques COTTEL**

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS  
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Reçu le : 24 OCT. 2016

**2016-090 21/09/2016**

*TX aménagement Rue de la République Subvention MMU.*